

# Études et Résultats



N° 838 • avril 2013

## Les motivations de départ à la retraite : stabilité entre 2010 et 2012

Interrogés en 2012 sur leurs motivations de départ, la majorité des nouveaux retraités qui ont liquidé une pension au régime général entre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et le 30 juin 2011 sont partis dès que possible, en général dès l'atteinte d'une pension à taux plein, afin de profiter le plus longtemps possible de la retraite.

Leurs motivations ne diffèrent pas sensiblement de celles des retraités partis deux ans plus tôt.

En 2012, plus de 80 % des assurés ont le sentiment d'avoir été bien informés sur leurs droits au moment de leur départ à la retraite, même si certains dispositifs, tels que la décote ou la surcote, restent encore mal connus.

**Nadine BARTHÉLÉMY (DREES), Mehdi MAMACHE (DSS), Samia BENALLAH (CNAV)**

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)  
Ministère de l'Économie et des Finances  
Ministère des Affaires sociales et de la Santé  
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social



**S**elon l'enquête Motivations de départ à la retraite de 2012 (encadré 1), les 664 000 nouveaux retraités au régime général résidant en France, qui ont pris leur retraite entre début juillet 2010 et fin juin 2011, ont, en moyenne, 61 ans et demi au moment de la liquidation (tableau 1). Cet âge moyen de liquidation est le même qu'ils occupent ou non un emploi au moment du départ à la retraite. Ce résultat diffère de celui obtenu en 2010, année pour laquelle on observait un léger écart entre les deux populations (60,9 ans pour les personnes en emploi, contre 61,7 ans pour celles qui n'étaient pas en emploi). La proportion plus forte d'assurés bénéficiant de la surcote parmi les nouveaux retraités (14 %, contre 10 % en 2010) ainsi que la plus faible part d'assurés partis en retraite anticipée pour longue carrière (6 % en 2012 contre 10 % en 2010) pourraient expliquer le resserrement des âges de liquidation, ces deux facteurs ayant pour effet d'augmenter l'âge moyen des assurés en emploi juste avant leur départ.

L'âge « idéal » de départ à la retraite (en réponse à la question : « Dans l'idéal, à quel âge auriez-vous souhaité partir à la retraite ? ») est de 60,2 ans, soit un an plus tôt que l'âge moyen réel de liquidation des droits. Cette réponse est très proche de celle

obtenue lors de la première enquête en 2010 (60,1 ans). Comme pour l'âge réel de départ, les réponses sont les mêmes que les personnes soient ou non en emploi au moment de la liquidation de leurs droits.

Près de la moitié des nouveaux retraités (48 %) déclarent un âge « idéal » de départ en retraite de 60 ans, soit l'âge légal minimal de départ à la retraite en vigueur pour les générations interrogées. 17 % répondent que l'âge « idéal » est de 65 ans ou plus, 12 % entre 61 et 64 ans et 23 % des nouveaux retraités considèrent que l'âge « idéal » se situe avant 60 ans. Cette distribution est très similaire à celle observée lors de la première vague de l'enquête.

### Trois retraités sur quatre sont partis dès qu'ils en ont eu la possibilité

Comme en 2010, trois nouveaux retraités sur quatre (parmi ceux qui ont répondu à la question) disent être partis en retraite dès qu'ils en ont eu la possibilité<sup>1</sup>. Pour les retraités qui n'étaient pas en emploi, cette proportion atteint 84 % (69 % pour ceux en emploi).

Enfin, 64 % des nouveaux retraités considèrent qu'ils sont partis à la retraite à l'âge souhaité, 13 % seulement déclarent être partis plus tard et 23 % plus tôt qu'ils ne le souhaitaient, soit des proportions

identiques à celles observées lors de la première vague de l'enquête. Les personnes en emploi sont un peu moins nombreuses qu'en 2010 à être parties plus tôt que souhaité (19 % contre 21 % après neutralisation des non-réponses), alors que ceux qui n'étaient pas en emploi le sont davantage (28 % contre 24 %).

### Avoir atteint le taux plein et profiter de la retraite restent les motifs le plus souvent évoqués

Les critères réglementaires de durée de cotisation et d'âge ont été pris en compte par une majorité de personnes au moment du départ à la retraite : 67 % des nouveaux retraités considèrent que le fait d'avoir atteint le taux plein a joué dans la décision de partir (que ce soit « beaucoup », « assez » ou « un peu »), et ce motif a beaucoup joué pour 45 % des nouveaux retraités (graphique 1). Avoir atteint l'âge de 60 ans a compté dans la décision de 58 % des personnes interrogées. Les autres facteurs liés au droit à pension concernent moins de la moitié des répondants : « avoir atteint un niveau de pension suffisant » a compté pour 41 % d'entre eux, 31 % évoquent la peur d'une nouvelle réforme qui diminuerait leurs droits et 29 % la possibilité de continuer à travailler ou de reprendre un emploi.

Le souhait de profiter de la retraite le plus longtemps possible a compté pour deux retraités sur trois, et beaucoup pour 43 % d'entre eux. En revanche, les objectifs plus précis pouvant inciter au départ, liés à des projets ou des facteurs familiaux spécifiques, sont chacun cités par moins d'un quart des répondants : 20 % évoquent des projets personnels, 19 % partent pour suivre leur conjoint, 14 % pour obligations familiales.

Pour l'ensemble des facteurs d'ordre réglementaire ou personnel, l'attitude des nouveaux retraités reste très proche de celle des retraités partis deux ans plus tôt. Seuls les départs motivés par l'atteinte du taux plein diminuent légèrement par rapport à 2010, ce qui est cohérent avec la diminution effective de la part des assurés qui sont partis au taux plein<sup>2</sup>,

1. Cette appréciation est propre à chaque répondant, et donc subjective. Partir « dès que possible » peut ainsi prendre un sens différent d'une personne à l'autre : partir dès l'âge d'ouverture des droits, dès l'atteinte du taux plein, etc.  
2. La part des retraités partis avec une surcote a augmenté, celle des retraités ayant subi une décote reste stable.

■ TABLEAU 1

### Souhaits des nouveaux retraités sur l'âge de départ en retraite

	2010	2012		
	Ensemble	Situation juste avant le départ à la retraite		
		En emploi	Pas en emploi	Ensemble
Âge moyen réel de liquidation	61,2 ans	61,3 ans	61,5 ans	61,4 ans
Âge moyen « idéal » de départ	60,1 ans	60,1 ans	60,4 ans	60,2 ans
<b>En % de retraités partis</b>				
- dès que possible	77,0	69,3	83,9	74,7
- plus tard	23,0	30,7	16,1	25,3
<b>En % de retraités partis</b>				
- à l'âge souhaité	64,6	67,7	59,5	64,2
- plus tôt	22,2	18,7	28,2	22,7
- plus tard	13,2	13,7	12,3	13,1

**Note** • Les pourcentages présentés dans ce tableau sont calculés après exclusion des « non-réponses ». Ces dernières représentent une proportion plus élevée en 2012 (14,3 % des répondants à l'enquête) qu'en 2010 (3,8 %), du fait du classement dans cette catégorie des assurés qui estiment ne pas avoir eu le choix du moment de leur départ (cf. encadré 1).

**Champ** • Ensemble des nouveaux retraités résidant en France et ayant liquidé une pension du régime général entre juillet 2010 et juin 2011.

**Sources** • Enquêtes Motivations du départ à la retraite 2010 et 2012, CNAV-COR-DREES-DSS.

de 85 %, pour les départs entre juillet 2008 et juin 2009, à 79 % pour les départs entre juin 2010 et juillet 2011 (voir tableau dans l'encadré 1). Les retraités partis en 2010-2011 sont aussi un peu plus nombreux que ceux partis deux ans plus tôt à envisager de reprendre un emploi, ce qui peut s'expliquer par l'assouplissement des conditions de cumul d'un revenu d'activité et d'une pension de retraite en janvier 2009.

### L'influence des facteurs liés au travail reste forte, en particulier pour les cessations d'activité avant la retraite

Les difficultés à travailler du fait de problèmes de santé, qui ont joué pour 39 % des nouveaux retraités (dont

« beaucoup » pour 24 % d'entre eux), et un sentiment de lassitude par rapport au travail (pour 40 % des répondants, et « beaucoup » pour 20 %) sont les facteurs négatifs liés au travail les plus souvent évoqués. Les autres motifs qui se rattachent spécifiquement au dernier poste occupé (conditions de travail, pressions de l'employeur, licenciement ou mise à la retraite d'office, absence de perspectives d'évolution ou de proposition d'adaptation du poste, fatigue des transports, départ en préretraite), ont plus rarement joué. Si on regroupe ces facteurs (en excluant les problèmes plus généraux de santé et de lassitude), un problème lié au dernier emploi a importé pour 61 % des nouveaux retraités (dont beaucoup pour 41 %).

À l'exception des problèmes de santé, la part des retraités partis pour des motifs liés au travail recule légèrement, en particulier le sentiment de lassitude qui n'est plus évoqué que par 40 % d'entre eux (44 % dans la vague précédente). Les facteurs directement liés au dernier poste occupé (conditions de travail, pressions, licenciements, etc.) sont aussi un peu moins souvent évoqués que lors de la précédente enquête (61 % des nouveaux retraités au lieu de 66 % lors de l'enquête précédente en ont cité au moins un).

Les motivations de départ à la retraite, présentées dans le graphique 1, regroupent les réponses de l'ensemble des nouveaux retraités, y compris les personnes sorties d'emploi quelques années avant la

#### ENCADRÉ 1

### Présentation de l'enquête Motivations de départ à la retraite et description de l'échantillon

L'enquête Motivations de départ à la retraite est le fruit d'une collaboration entre la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), le Conseil d'orientation des retraites (COR), la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la Direction de la Sécurité sociale (DSS). Lors de la première vague de l'enquête, 3 000 personnes avaient été interrogées par téléphone en février et mars 2010. Lors de la seconde vague de l'enquête, ce sont 3 103 personnes, parmi les 664 000 nouveaux retraités résidant en France et qui ont liquidé leur retraite de droit direct au régime général (CNAV) entre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et le 30 juin 2011<sup>1</sup>, qui ont été interrogées en février et avril 2012. Les modalités de tirage de l'échantillon et les pondérations effectuées sur les résultats veillent à respecter la représentativité des personnes interrogées par rapport à la population totale des nouveaux retraités de la CNAV, notamment vis-à-vis de leur situation au moment du départ : âge, statut d'activité, situation au regard du taux plein. Les données des réponses à l'enquête sont par ailleurs enrichies par des informations issues des fichiers administratifs de la CNAV, comme lors de la première vague.

La majorité des questions posées aux retraités sont identiques à celles déjà posées lors de la première vague de l'enquête. Ces questions s'organisent autour de deux axes :

- les éléments ayant motivé la décision de partir à la retraite. Une vingtaine de facteurs possibles (projets personnels, problèmes de santé, contraintes familiales, conditions de travail, incitations financières, etc.) ont été passés en revue et les nouveaux retraités ont évalué l'influence de chacun de ces facteurs sur leur décision ;
- la connaissance des divers dispositifs pouvant inciter à la poursuite d'activité (décote, surcote, cumul emploi-retraite, retraite progressive).

Quelques légères modifications ont été apportées au questionnaire par rapport à la première enquête :

- s'agissant du départ à la retraite (à la question « À propos de votre départ à la retraite, êtes-vous parti : dès que vous en avez eu la possibilité ?/plus tard ? », lorsque l'assuré considère qu'il n'a pas eu le choix, la réponse retenue est alors automatiquement « ne se prononce pas » (ce qui n'était pas le cas lors de la première vague) ;
- une modalité de réponse supplémentaire a été ajoutée concernant l'attitude des retraités partis au taux plein sans surcote vis-à-vis de cette dernière ;
- une reformulation a été opérée concernant la question relative à la décote.

Des questions relatives à l'information dont disposaient les retraités au moment de leur départ à la retraite ont été ajoutées pour la seconde vague.

Ces questions portent notamment sur la connaissance qu'ont les assurés de leur durée d'assurance effective et de la durée requise pour un départ à taux plein. Les réponses à ces questions ont ensuite été rapprochées des données administratives de la CNAV.

Considérant que près de 80 % des retraités touchent une pension de la CNAV, le champ couvert est largement représentatif de l'ensemble des nouveaux retraités. 48 % des répondants à l'enquête sont des polyensionnés qui ont aussi acquis des droits dans un autre régime que le régime général (fonction publique, indépendants, régime agricole, etc.).

La composition de l'échantillon de la seconde vague diffère de la première sur deux points : une part plus importante de retraités partis avec surcote et un recours à la retraite anticipée pour carrières longues moins fréquent. Ces évolutions reflètent, d'une part, la montée en charge du dispositif de surcote créé en 2003 (4 trimestres éligibles en 2004, 8 en 2005, 12 en 2006...) et le resserrement des modalités de départ en retraite anticipée depuis 2009, d'autre part.

1. Les retraités interrogés ne sont pas concernés par les nouvelles dispositions induites par la loi portant réforme du système de retraite de novembre 2010, dont l'entrée en vigueur date du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

### Répartition de la population enquêtée par sexe, âge et type de départ

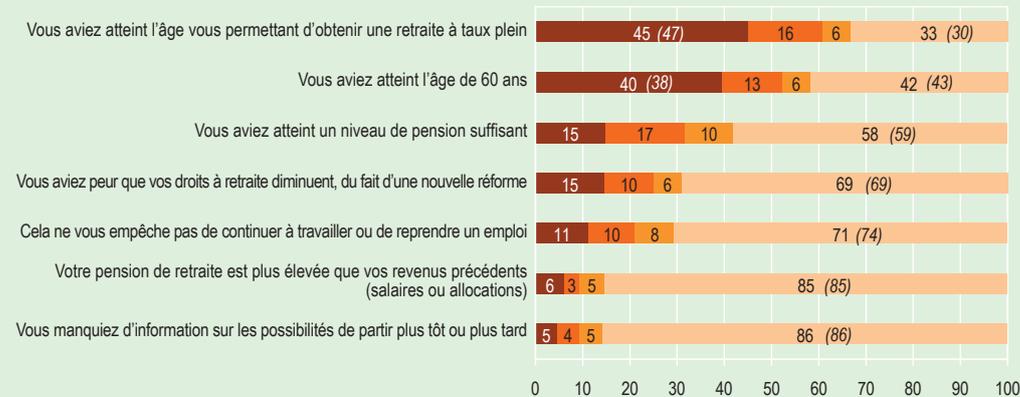
Âge de départ	Moins de 60 ans	60 ans	61-64 ans	65 ans ou plus	Ensemble
Effectif de nouveaux retraités	42 129	391 922	99 585	130 669	664 305
<b>Répartition en %</b>					
Ensemble	6	59	15	20	100
Hommes	5	27	8	7	47
Femmes	2	32	7	13	53
<b>Par type de départ en %</b>					
Taux plein par la durée sans surcote	6	35	4	0	46
Taux plein par l'âge	0	0	0	16	16
Taux plein par la catégorie	0	15	1	0	17
Décote	0	6	2	0	7
Surcote	0	3	7	3	14

Sources • Enquêtes Motivations du départ à la retraite 1010 et 2012 (CNAV-COR-DREES-DSS).

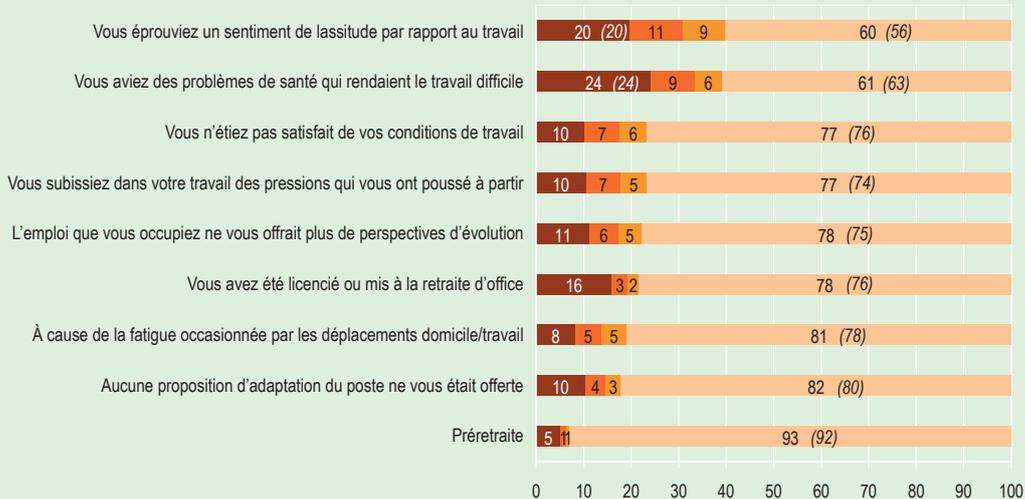
GRAPHIQUE 1

**Motivations du départ à la retraite et de la cessation d'activité (plusieurs réponses possibles)**

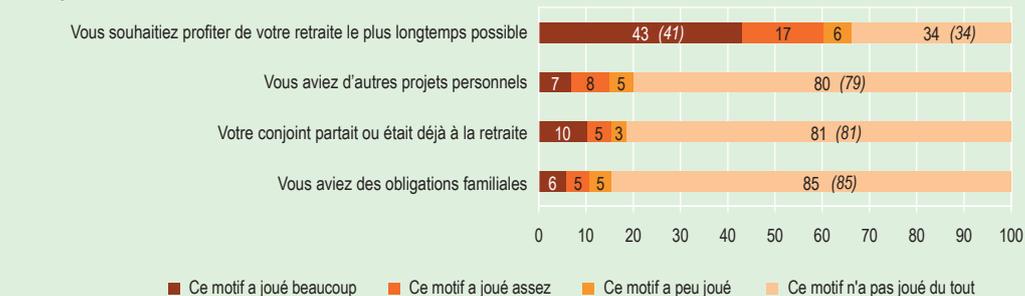
**Motifs liés au droit à pension**



**Motifs liés au travail**



**Motifs personnels**



**Lecture** • 45 % des nouveaux retraités (47 % pour l'enquête de 2010, chiffre entre parenthèses) ont répondu que le fait d'avoir atteint le taux plein avait beaucoup joué dans leur décision de partir à la retraite, 16 % qu'il avait assez joué, 6 % qu'il avait peu joué et 33 % qu'il n'avait pas joué du tout (30 % pour l'enquête de 2010).

**Champ** • Nouveaux retraités, résidant en France et ayant liquidé une pension du régime général entre juillet 2010 et juin 2011, qui ont travaillé au moins jusqu'à 50 ans.

**Sources** • Enquêtes Motivations de départ à la retraite 2010 et 2012, CNAV-COR-DREES-DSS.

retraite<sup>3</sup>. Ces derniers, qui représentent 43 % des personnes interrogées<sup>4</sup>, sont les plus concernés par les facteurs liés au travail. Les principales causes évoquées de leur cessation d'activité sont les problèmes de santé pour 57 % d'entre eux, et les licenciements pour 45 % d'entre eux. Les trois quarts d'entre eux citent au moins un problème rattaché à leur dernier emploi (conditions de travail, pressions, licenciements, etc.), et ces facteurs ont pesé autant que pour ceux qui étaient partis deux ans plus tôt dans les mêmes conditions.

**Prolonger son activité d'abord pour l'intérêt du travail**

31 % des retraités qui ont travaillé jusqu'à la retraite ont déclaré qu'ils n'étaient pas partis dès qu'ils en avaient eu la possibilité, mais plus tard : 74 % d'entre eux considèrent que l'intérêt de leur travail les a incités à rester plus longtemps et 42 % que cet élément a beaucoup compté. Vient ensuite le désir de conserver son salaire quelques années de plus (qui a joué pour 71 % d'entre eux, dont « beaucoup » pour 38 %).

Les motivations des retraités qui avaient retardé leur départ n'ont pratiquement pas évolué entre les deux vagues de l'enquête. En particulier, la part de ceux qui disent avoir prolongé leur activité en partie au moins parce qu'ils souhaitent augmenter leur future retraite est restée la même : 65 % citent cette motivation, et 30 % considèrent qu'elle a beaucoup joué. Alors que ceux qui ont effectivement bénéficié d'une surcote parmi les retraités qui ont retardé leur départ sont plus nombreux (55 % contre 49 % deux ans plus tôt), l'augmentation du niveau de leur pension ne semble pas avoir eu d'influence pour un plus grand nombre d'entre eux, et reste moins souvent évoquée que l'intérêt du travail (graphique 2).

**Le sentiment d'être bien informé est partagé par plus de 80 % des nouveaux retraités**

Le volet concernant le niveau de connaissance des retraités a été renforcé pour l'enquête 2012. Celui-ci intègre trois nouvelles questions. La

3. Les personnes qui n'étaient plus en emploi au moment de la retraite étaient interrogées tout d'abord sur les motifs de leur cessation d'activité (notamment des problèmes au travail), puis de leur demande de liquidation. Les réponses sont regroupées dans le graphique 1.

4. Parmi ces 43 %, on a retiré de l'exploitation des questions concernant les motivations (graphique 1) les personnes sorties très précocement de l'emploi, c'est-à-dire avant 50 ans, qui constituent une population spécifique qui ne fait pas partie du cadre d'analyse. Dans le champ plus restreint des personnes qui ont travaillé au moins jusqu'à 50 ans, 33 % n'avaient plus d'emploi au moment de la liquidation.

première recueille le sentiment des retraités concernant leur niveau d'information sur leurs droits à la retraite. 33 % des nouveaux retraités considèrent avoir été très bien informés et 49 % plutôt bien informés, soit un sentiment positif pour plus de 80 % des nouveaux retraités (tableau 2).

### Les durées d'assurance et les dispositifs sont encore mal connus

Les deux autres questions introduites en 2012 concernent le niveau de connaissance des nouveaux retraités sur leur durée validée et sur la durée requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Respectivement 32 % et 42 % des retraités déclarent ne pas connaître ces deux durées ou ne pas s'en souvenir<sup>5</sup>. 10 % des répondants à l'enquête indiquent une valeur strictement identique à celle observée dans les fichiers administratifs de la CNAV et 21 % indiquent une valeur proche à 4 trimestres près (tableau 3) : au total, moins d'un tiers des nouveaux retraités déclarent une durée proche de celle qu'ils ont effectivement validée. Cette proportion est un peu plus importante pour la durée requise, de l'ordre de 39 % : 16 % des retraités indiquent la durée effectivement en vigueur et 23 % une durée proche à 4 trimestres près.

Comme en 2010, les nouveaux retraités ont également été interrogés sur leur connaissance de certains dispositifs du régime général d'assurance-vieillesse. Parmi ces dispositifs, le taux plein et le cumul emploi-retraite restent les plus connus. Respectivement 65 % et 50 % des nouveaux retraités indiquent savoir à quoi ces dispositifs correspondent (tableau 4). En revanche, environ 40 % des nouveaux retraités disent n'avoir jamais entendu

5. Selon la date de leur départ, ils ont été interrogés entre six mois et un an et demi après la liquidation de leur pension.

■ TABLEAU 4

### Répartition des nouveaux retraités selon leur connaissance des dispositifs

	Taux plein	Décote	Surcote	Cumul emploi-retraite	Retraite progressive
Vous n'en avez jamais entendu parler	11 (19)	43 (44)	53 (56)	20 (13)	40 (35)
Vous en avez entendu parler sans bien savoir de quoi il s'agit	24 (20)	26 (23)	22 (19)	30 (30)	38 (36)
Vous savez de quoi il s'agit	65 (61)	31 (33)	25 (25)	50 (57)	22 (29)

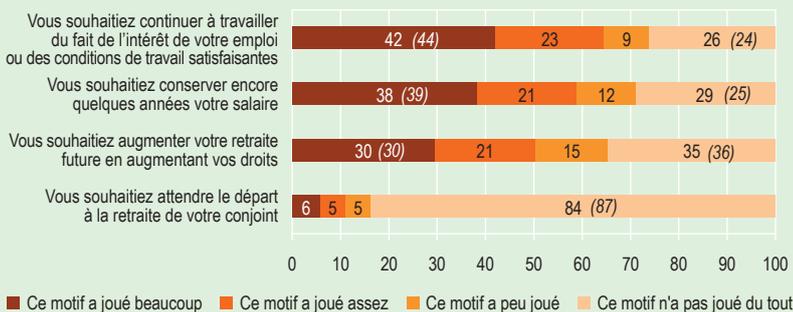
**Lecture** • Les valeurs entre parenthèses sont celles observées lors de la vague 2010.

**Champ** • Ensemble des nouveaux retraités résidant en France ayant liquidé une pension du régime général entre juillet 2010 et juin 2011.

**Sources** • Enquêtes Motivations de départ à la retraite 2010 et 2012, CNAV-COR-DREES-DSS.

■ GRAPHIQUE 2

### Motivations de prolongation d'activité



**Lecture** • 42 % des nouveaux retraités (44 % à l'enquête de 2010, chiffre entre parenthèses) ont répondu que le souhait de continuer à travailler du fait de l'intérêt de l'emploi occupé avait beaucoup joué dans leur décision de partir à la retraite plus tard que ce qui aurait été possible, 23 % qu'il avait assez joué, 9 % qu'il avait peu joué et 26 % qu'il n'avait pas joué du tout.

**Champ** • Nouveaux retraités, résidant en France et ayant liquidé une pension du régime général entre juillet 2010 et juin 2011 qui étaient en activité au moment de leur départ, et qui ont déclaré qu'ils n'étaient pas partis dès qu'ils en ont eu la possibilité, mais plus tard.

**Sources** • Enquêtes Motivations de départ à la retraite 2010 et 2012, CNAV-COR-DREES-DSS.

■ TABLEAU 2

### Sentiment concernant l'information sur les droits à la retraite

	En %
Très bien informé	33
Plutôt bien informé	49
Plutôt mal informé	12
Très mal informé	6
<b>Total</b>	<b>100</b>

**Champ** • Ensemble des nouveaux retraités résidant en France ayant liquidé une pension du régime général entre juillet 2010 et juin 2011.

**Sources** • Enquêtes Motivations de départ à la retraite 2010 et 2012, CNAV-COR-DREES-DSS.

■ TABLEAU 3

### Comparaison des durées déclarées et administratives

	Durée validée	Durée requise
Ne connaît pas ou ne s'en souvient plus	32	42
Strictement égale	10	16
Écart compris entre 1 et 4 trimestres	21	23
Écart supérieur à 4 trimestres	37	19

**Champ** • Ensemble des nouveaux retraités résidant en France ayant liquidé une pension du régime général entre juillet 2010 et juin 2011.

**Sources** • Enquêtes Motivations de départ à la retraite 2010 et 2012, CNAV-COR-DREES-DSS.

parler de la décote et de la retraite progressive et plus de la moitié des retraités n'a jamais entendu parler de la surcote. Ces proportions sont comparables à celles obtenues en 2010<sup>6</sup>.

### Les motifs de recours à certains dispositifs ont évolué entre 2010 et 2012

7 % des nouveaux retraités 2010-2011 sont partis en retraite avec une décote. Parmi eux, 10 % ont déclaré

ne pas savoir qu'ils subiraient une décote (tableau 5). Les autres ont déclaré qu'ils n'avaient pas la possibilité de retarder leur départ (30 %) ou que la baisse de pension liée à la décote n'était pas trop importante (42 %). Comme en 2010, 18 % des nouveaux retraités disent avoir liquidé leur pension avec une décote pour une autre raison que celle évoquée. Globalement, la répartition des retraités est stable entre 2010 et 2012.

14 % des nouveaux retraités 2010-2011 sont partis en retraite avec une surcote, mais 16 % d'entre eux déclarent ne pas savoir qu'ils bénéficieraient d'une majoration de pension (tableau 6). 60 % des bénéficiaires de la surcote se sont maintenus en emploi pour d'autres raisons que l'augmentation de leur pension, alors que 24 % déclarent qu'ils souhaitaient bénéficier d'une majoration de leur pension. Cette dernière proportion a nettement augmenté entre 2010 et 2012, ce qui peut s'expliquer par le renforcement du dispositif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 qui ne concernait qu'une fraction des retraités interrogés lors de la vague 2010<sup>7</sup>.

Enfin, 24 % des retraités partis au taux plein, mais qui auraient pu bénéficier d'une surcote en se maintenant plus longtemps en emploi, déclarent ne pas avoir retardé leur départ, car l'augmentation de pension liée à la surcote leur semblait insuffisante (tableau 7). 15 % de cette catégorie de retraités considèrent également que leur niveau de pension sans surcote était suffisant. 9 % des potentiels bénéficiaires de la surcote déclarent en outre ne pas savoir qu'ils pouvaient bénéficier du dispositif et 10 % d'entre eux déclarent n'avoir pas eu la possibilité de retarder leur départ. Indépendamment de ces motifs, 36 % des retraités concernés déclarent qu'ils ne voulaient pas retarder leur départ en retraite. La comparaison avec les résultats obtenus en 2010 est délicate, car cette dernière modalité a été ajoutée en 2012.

6. Comme en 2010, et afin de ne pas influencer la réponse des nouveaux retraités, les enquêteurs avaient pour consigne de ne pas donner de définition. Le caractère plus ou moins explicite des termes utilisés peut donc jouer. Il est ainsi possible que certains retraités disent ne pas connaître un dispositif alors qu'ils en connaissent en réalité le principe, tout comme il se peut, à l'opposé, que d'autres retraités disent bien connaître les dispositifs alors qu'ils s'en font une représentation erronée.

7. La surcote annuelle est passée de 3 % à 5 % à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009 alors que l'enquête de 2010 portait sur les retraités qui avaient liquidé leur pension entre le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et le 30 juin 2009.

■ TABLEAU 5

#### Attitude des retraités partis avec une décote

Une seule réponse possible	En %	
	2010	2012
Vous ne saviez pas que vous auriez une décote	12	10
Vous n'aviez pas la possibilité de retarder votre départ	25	30
La perte de pension liée à la décote n'était pas trop importante	45	42
Autres raisons	18	18

**Champ** • Nouveaux retraités résidant en France ayant liquidé une pension du régime général avec une décote entre juillet 2010 et juin 2011.

**Sources** • Enquêtes Motivations de départ à la retraite 2010 et 2012, CNAV-COR-DREES-DSS.

■ TABLEAU 6

#### Attitude des retraités partis avec une surcote

Une seule réponse possible	En %	
	2010	2012
Vous ne saviez pas que vous auriez une surcote	12	16
Vous vouliez augmenter votre pension grâce à la surcote	17	24
Vous aviez envie de continuer à travailler, pour d'autres raisons	61	45
Autres raisons	10	15

**Champ** • Nouveaux retraités résidant en France ayant liquidé une pension du régime général avec une surcote entre juillet 2010 et juin 2011.

**Sources** • Enquêtes Motivations de départ à la retraite 2010 et 2012, CNAV-COR-DREES-DSS.

■ TABLEAU 7

#### Attitude des retraités partis au taux plein vis-à-vis de la surcote

Une seule réponse possible	En %
	2012
Vous ne saviez pas que vous pouviez avoir une surcote	9
Vous n'aviez pas la possibilité de retarder votre départ	10
Le niveau de votre pension vous paraissait suffisant	15
L'augmentation liée à la surcote était insuffisante	24
Vous ne vouliez pas retarder votre départ *	36
Autres raisons	6

\*Modalité nouvelle ajoutée dans la vague 2012.

**Champ** • Nouveaux retraités résidant en France ayant liquidé une pension du régime général entre juillet 2010 et juin 2011, partis avec un taux plein au titre de la durée, sans décote ni surcote, et en étant toujours en emploi au moment de partir à la retraite.

**Sources** • Enquêtes Motivations de départ à la retraite 2010 et 2012, CNAV-COR-DREES-DSS.

### Pour en savoir plus

• Benallah S., Aubert P., Barthelemy N., Cornu-Pauchet M., Samak J., 2011, « Les motivations de départ à la retraite », *Études et Résultats*, DREES, n° 745, janvier.